



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 15396

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la résolution relative au statut des médecines non conventionnelles adoptée le 29 mai 1997 par laquelle le Parlement européen invite la commission à procéder à un examen approfondi de toutes les médecines non conventionnelles existant en Europe et si le résultat de cette étude le permet, à s'engager dans un processus de reconnaissance de ces médecines. Il lui demande de lui indiquer le niveau d'avancement de cette étude et si le Gouvernement envisage de prendre des mesures relatives au statut des médecines non conventionnelles conformément à la résolution du Parlement européen susvisée.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15396

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2383